

## RÉPONSE – M 440 A – 23.04

### Réponse du Conseil administratif à la motion M 440 – 19.06

déposée par Messieurs Claude ANGELOZ, Brice ARDUINI et Olivier PERROUX, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

#### **HALTE AUX MICRO-PARTICULES**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'accueil des manèges sur territoire communal a lieu sur deux sites prioritairement : le parking de l'école des Ranches ainsi que la place du Lignon.

Pour ce qui concerne le site de l'école des Ranches, il s'avère que les forains branchent leurs installations sur les tableaux électriques de l'école et celui du parking. Leurs besoins en puissance électrique étant de 32 ampères, ils peuvent être couverts par le dispositif en place. Ainsi, les forains occupant ce site n'utilisent plus de groupes électrogènes depuis plusieurs années à Vernier.

S'agissant de la place du Lignon, réaménagée récemment, elle est désormais équipée de plusieurs points électriques encastrés au sol ainsi que de compteurs hors sol. De ce fait, sur ce site aussi, les forains n'ont plus besoin d'utiliser des groupes électrogènes.

La motion M 440 – 19.06 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK  
Conseiller administratif

Vernier, le 4 avril 2023 / th. 162107

